

CONTRAT DE LOCATION MEUBLEE DE COURTE DUREE

ENTRE LES SOUSSIGNES :
MADAME ARASTE CARTAL NATHALIE
176 IMPASSE DES PRIMEVERES
38410 SAINT MARTIN D'URIAGE
TEL/04/76/89/77/62 OU 06/83/00/70/55

DENOMME LE BAILLEUR

ET

NOM : PRENOM :
ADRESSE :
Téléphone : Portable : DENOMME LE LOCATAIRE

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

LE BAILLEUR DONNE EN LOCATION UN STUDIO MEUBLE N°..... POURPERSONNES
D'UNE SURFACE D'ENVIRONM2 SITUE RESIDENCE THERMOTEL 304 AVENUE DES
THERMES 38410 URIAGE.

LES LOCAUX SONT LOUES MEUBLES AVEC MATERIEL CUISINE, VERRERIE, COUVERTURES
ET OREILLERS.

LA LOCATION S'ENTEND POUR LA PÉRIODE DUAPRÈS 15 HEURES
AUAVANT 9 HEURES.(DESCRIPTIF DU LOGEMENT CI-JOINT)

MERCI DE M'APPELER AU PLUS TARD LA VEILLE DE VOTRE ARRIVEE AFIN DE DEFINIR NOTRE RENDEZ-VOUS POUR VOTRE HEURE D'ARRIVEE.

Le montant de la location pour la période désignée est de.....€,
.....Euros toutes charges comprises à l'exception de la taxe de
séjour. Les draps ne sont pas fournis.

La présente location a été effectuée moyennant la réception d'arrhes d'un montant d'environ 30% du
prix de la location sans supplément soit€uros payable par chèque bancaire n°.....
banque.....

LE SOLDE DE LA LOCATION SERA REGLE LE JOUR DE L'ARRIVEE.

Il vous sera demandé a la remise des clés un chèque de caution de 350 €uros non encaissé. Celui-ci
sera restitué en fin de jouissance, après remise des clés **mais** pourra être encaissé et conservé en
partie ou en totalité afin de remplacer les objets détériorés ou manquants, les dégâts causés aux
lieux, ou pour couvrir les frais de nettoyage (fixés forfaitairement à 50 euros) si nécessaire.

Le locataire s'engage à être assuré pour les risques locatifs.

Conditions d'annulation

·Annulation intervenant plus de 45 jours avant l'arrivée les arrhes sont remboursés en déduisant un
forfait de 15 euros pour frais. (Date de la poste faisant foi par lettre recommandée accusée de
réception)

·Annulation moins de 45 jours avant la date d'arrivée les arrhes seront perdus pour n'importe quelle
cause que ce soit.

Solde à régler à l'arrivée : €uros

A ce montant se rajoute la taxe de séjour en fonction du nombre d'occupant (dans le cas de dispense
de taxe de séjour merci de prévoir un justificatif).

LE BAILLEUR

LE LOCATAIRE

***A retourner signer pour valider votre réservation qui sera effective qu'après
signature du bailleur***